



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Bordeaux, le 5 juin 2020

**Restriction temporaire de la navigation  
sur la rivière Leyre**

Les événements pluvieux du 10 et 11 mai derniers ont entraîné une montée des eaux importante sur la Leyre provoquant des dégâts aux rives et à certains ouvrages et la création de nombreux embâcles, pouvant se relever dangereux pour la navigation.

Afin d'assurer la sécurité des usagers, **la préfète de la Gironde a pris ce jour un arrêté interdisant jusqu'au 17 juin 2020 inclus la navigation et les activités nautiques de loisir sur l'ensemble de la section de la rivière Leyre, son delta et ses affluents** compris :

- en amont depuis la limite du département de la Gironde
- en aval sur le bras Est, le point de jonction entre l'Eyre et le chenal donnant accès au port de Biganos et sur le bras Ouest, le pont neuf.

La préfète des Landes a pris de son côté un arrêté pour la partie landaise de la rivière.